

semble vouloir consacrer cette forme d'amendement et le limiter à six mois. Si le Règlement permet de retarder la deuxième lecture d'un projet de loi jusqu'à concurrence d'un délai maximum de six mois, je ne vois pas pourquoi il ne nous serait pas permis, sous la forme d'un amendement, de suggérer une condition selon laquelle la deuxième lecture pourrait se faire avant les six mois. Nous avons présumé de ce côté-ci de la Chambre que le ministre des Finances aura le courage d'aller témoigner devant le comité des finances avant six mois.

Maintenant, pour régler le problème, ce serait tellement simple si le ministre des Finances avait le courage de se lever ce soir et de dire qu'il est prêt à aller témoigner devant le comité des finances avant le gouverneur de la Banque du Canada.

M. l'Orateur adjoint: Je veux bien comprendre, et je sais qu'il est bien difficile de proposer un amendement motivé qui soit conforme au Règlement, je le reconnais. J'ai souvent occupé le fauteuil de la présidence durant les années passées où très peu de députés, sauf peut-être l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) une fois, et aussi peut-être l'honorable député de Peace River (M. Baldwin) une autre fois, ont réussi à se frayer un chemin et proposer un tel amendement qui soit acceptable.

Mais il reste quand même que je dois appliquer le Règlement, lequel est basé sur un principe fondamental que l'amendement doit s'opposer au principe du bill et, deuxièmement, que l'amendement ne doit pas non plus inclure une condition pour empêcher la deuxième lecture du bill en cause. Et l'amendement à l'étude, sur ces deux points particuliers, fait justement ce qu'il ne doit pas faire. En plus des autres questions que je me suis posées sur les activités des comités, et compte tenu du fait que l'honorable député n'a pas réussi à me convaincre, et n'a même pas travaillé tellement fort à le faire, je dois rejeter cet amendement.

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, je veux pendant quelques instants parler sur le bill C-10, mais je veux simplement dire que j'espère que le ministre des Finances (M. Crosbie) et que le gouvernement vont tirer une petite leçon de ce qui s'est passé à la Chambre aujourd'hui. Parce que, monsieur le président, si le ministre des Finances et le gouvernement pensent qu'ils vont tout simplement être capables de faire les bouffons et se lever comme ils l'ont fait cet après-midi en répondant au député de Vaudreuil (M. Herbert) à une question bien légitime après que notre parti eut dit qu'on était d'accord pour donner l'unanimité afin de présenter une motion pour vraiment aider le président du Conseil privé (M. Baker) à mieux administrer la Chambre, on a dit qu'on était prêt à accepter cette motion-là. Nous avons donné le consentement unanime sans avis. Voilà qu'un simple député, le député de Vaudreuil, se lève et demande à poser une question sur le débat, pour dire: Est-ce que le ministre des Finances pourrait maintenant dire s'il va venir témoigner devant le comité des Finances, pour assumer sa responsabilité sur les politiques fiscales de ce pays? Est-ce que le ministre des Finances va dire

Travaux de la Chambre

au comité ce qu'il va faire avec la politique monétaire du Gouverneur de la Banque du Canada?

Un ministre des Finances qui se lève, qui fait le bouffon et qui dit: Je viendrai au comité lorsque j'en aurai le temps, lorsque je serai en ville... Eh bien je vais dire au ministre des Finances que s'il veut faire faire quelque progrès à la Chambre, s'il veut que son collègue le président du Conseil privé soit capable de bien diriger la Chambre, qu'il traite les députés comme des égaux, et qu'il réponde aux questions des députés de ce côté-ci de la Chambre comme un ministre des Finances doit le faire. Et je vais dire à celui-ci qu'à cause de cela, j'ai constaté ce soir que le bill C-10 est un bill demandant l'autorisation à la Chambre d'emprunter sept milliards de dollars. Je pense que si c'est ça l'attitude que ce gouvernement-là va prendre lorsque moi-même, député depuis 11 ans, et ayant fait partie depuis cinq ou six ans du comité des finances, du commerce et des questions économiques, j'ai eu l'occasion d'entendre le député de York-Peel (M. Stevens), le député de Saint-Jean-Ouest lui-même, et les autres députés du parti progressiste conservateur lorsqu'ils étaient dans l'opposition venir devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques et prendre un bill aussi simple que celui-ci lorsque la Chambre des communes avait accepté le principe de donner l'autorisation d'emprunter les fonds et passer des heures, des jours et des semaines à discuter et qu'aujourd'hui, le ministre des Finances pense que les autres députés de ce côté-ci de la Chambre et moi-même allons accepter des réponses de bouffon, des réponses d'un ministre des Finances qui va se permettre de l'arrogance à la Chambre des communes, comme le premier ministre la semaine dernière qui arrive...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre!

M. Breau: Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 10 heures?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Peut-être que c'est le bon temps de signaler qu'il est 10 heures!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre.

● (2200)

[Traduction]

Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire quel est le programme des travaux pour demain?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, demain nous poursuivrons l'étude des modifications à la loi sur les postes. Je présume que les députés ne feront pas d'obstruction excessive comme ils l'ont fait il y a quelques minutes à peine, car le projet de loi que la Chambre est en train d'étudier est en réalité celui du gouvernement précédent. On n'est pas censé fesser sa mère; pourtant, cela revient au même.